

**KLÉSIA**

Assureur d'intérêt général

# Les rendez-vous malins de la DSN

Filière entreprise - LP -

# Les rendez-vous malins de la DSN



## ■ Vos intervenants du jour :

- Laurent PONSARD – Responsable processus DSN
- Karine MURGIA – Expert DSN
- Stephane Campan – Expert DSN
- Virginie CAILLOT – Responsable gestion entreprises
- Chrystel CALON – Responsable gestion entreprises

## ■ Pendant la présentation, nos experts répondront à toutes vos questions posées dans le fil de la conversation

- Ammara – Stéphanie

## ■ Durée de la présentation 0h45 mn – 1 H00

## ■ Le support sera disponible sur notre site Klesia.fr dès le 30 juin

## ■ Des émoticônes pour réagir aux présentations

## ■ Un temps dédié aux questions après la présentation



# Pourquoi les rendez-vous malins de la DSN ?

- La DSN, un sujet majeur dans votre activité d'expert-comptable mais également pour KLESIA
- Vous accompagner dans la mise en application dans vos DSN de toutes les évolutions réglementaires et conventionnelles de vos contrats
- Vous permettre de sécuriser les données transmises dans vos DSN et ainsi garantir une fluidité dans tous les échanges avec KLESIA

VOUS ACCOMPAGNER :  
QU'EST CE QUE CELA  
VEUT DIRE POUR  
KLESIA ?



Développer une logique de partenariat vis-à-vis de notre client commun : l'entreprise



Faciliter vos démarches au quotidien en vous apportant des solutions



Comprendre vos pratiques et vos usages pour vous apporter des réponses adaptées



Être au cœur de vos préoccupations en vous donnant la parole pour recueillir vos besoins



Filière entreprise - LP -



Actualités KLESIA

Transport



Restauration Rapide



Outil de gestion



La DSN

Contacts DSN



Absence de personnel



Compte rendu métier DSN





Actualités KLESIA

Transport



Restauration Rapide



Outil de gestion



La DSN

Contacts DSN



Absence de personnel



Compte rendu métier DSN



# Transport de marchandises (TRM) - Santé



- Depuis sa création en 2012, le régime conventionnel frais de santé a été mis en conformité avec les plafonds du contrat responsable ainsi qu'avec le 100% Santé mais les cotisations sont restées au même niveau, à 1% du PMSS.

## QUELS SONT LES NOUVEAUTÉS POUR LES SALARIÉS ?



- Une prise en charge des dépassements d'honoraires
- Une hausse de la couverture en cas d'hospitalisation
- Un renforcement de la couverture dentaire
- Une prise en charge renforcée sur les médecines douces
- Des services imposés pour mieux accompagner les salariés (réseaux de soins, assistance, téléconsultation, 2ème avis médical, baromètre santé)

## LES NOUVEAUTÉS POUR VOUS

	1er Juillet 2022	1er Janvier 2023
Contrats souscrits avant le 31 décembre 2018	<ul style="list-style-type: none"> <li>Nouveaux taux de cotisation à 1,40 % du PMSS</li> <li>Nouvelle référence contrat sur la fiche de paramétrage et un code délégataire GP0959</li> <li>Nouveaux codes populations 221APC – 240APC -999</li> <li>Nouveaux contacts (téléphone et mail)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Aucun impact</li> </ul>
Contrats souscrits à partir du 1 <sup>er</sup> janvier 2019	<p><b>Taux de cotisation &lt; 1,40%*</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Nouveaux taux de cotisation à 1,40 % du PMSS</li> <li>Nouvelle référence contrat sur la fiche de paramétrage et un code délégataire à GP0959</li> <li>Nouveaux codes populations 221APC – 240APC -999</li> <li>Nouveaux contacts (téléphone et mail)</li> </ul>	<p><b>Taux de cotisation &gt;= 1,40%*</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Nouvelle référence contrat sur la fiche de paramétrage (éventuel nouveau taux) et un code délégataire à GP0959</li> <li>Nouveaux codes populations 221APC – 240 APC -999</li> <li>Nouveaux contacts (téléphone et mail)</li> </ul>

\*1,40% pour le régime général et 1% pour le régime Alsace-Moselle

# Transport de marchandises (TRM) - Prévoyance

- Une étude du CTIP de 2021 avait démontré que la CCN du TRM était la seule des 35 plus grandes branches à ne pas disposer d'un dispositif couvrant l'arrêt de travail pour les non cadres

## QUELS SONT LES NOUVEAUTÉS POUR LES SALARIÉS ?



- Complétion du dispositif conventionnel de prévoyance (invalidité / décès) avec une garantie arrêt de travail dont les caractéristiques sont les suivantes :
  - **Franchise de 180 jours continus**
  - **Rente de 75% du salaire brut**
- Majoration de garanties pour que le taux de prise en charge atteigne 80% pour les salariés ayant + de 3000 points d'activité

## LES NOUVEAUTÉS POUR VOUS

	1er Juillet 2022	1er Janvier 2023
Contrats conv. non équipés INCA	<ul style="list-style-type: none"><li>• Nouveaux taux de cotisation à 1,20 % du Salaire</li><li>• Nouvelle fiche de paramétrage</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Aucun impact</li></ul>
Contrats conv. avec compl. INCA	<ul style="list-style-type: none"><li>• Aucun impact</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Nouveau taux à définir</li><li>• Nouvelle fiche de paramétrage</li></ul>

# Transport de marchandises (TRM) - Synthèse

## AVANT D'ENVOYER VOTRE DSN, N'OUBLIEZ PAS DE VÉRIFIER LES POINTS SUIVANTS

### SANTÉ

- Modification du taux de cotisation, suivant votre situation
- Modification du code population
- Modification de la référence contrat et code délégataire GP0959

### PRÉVOYANCE

- Modification du taux de cotisation pour les contrats sans incapacité de travail et au cas par cas pour les autres contrats

En juillet 2022 ou janvier 2023

**PENSEZ À TÉLÉCHARGER LA NOUVELLE FICHE DE PARAMÉTRAGE**

# Transport Sanitaire (TRS) - Prévoyance



- A la suite de différentes discussions depuis septembre, le patronat a ouvert à la signature un accord le 28 mars 2022, applicable au 1<sup>er</sup> juillet 2022 pour les non cadres
- Deux cas de figure peuvent se présenter, à partir du 1er juillet 2022 :
  - Les entreprises ayant déjà un contrat chez Klesia peuvent résilier et re-souscrire au nouveau régime conventionnel, sans obligation
  - Les autres entreprises ont la possibilité de souscrire au nouveau régime conventionnel en rejoignant Klesia

## LES NOUVEAUTÉS POUR VOUS

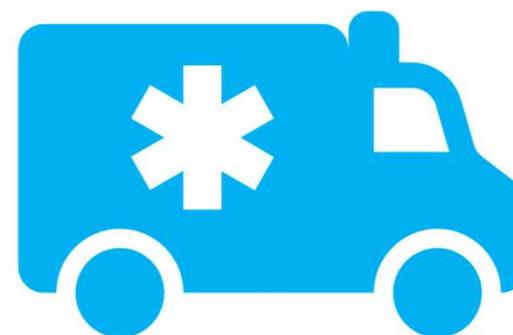
- Nouvelle fiche de paramétrage
- Nouveau taux de cotisation : 1,20 % du salaire, intégrant une mutualisation de la reprise de passif
- Nouvelle référence contrat

## QUELS SONT LES NOUVEAUTÉS POUR LES SALARIÉS ?



- Le régime conventionnel est composé d'une garantie
  - Décès
  - Invalidité
  - Arrêt de travail en relais mensualisation, avec un niveau de garantie à 70%

Filière entreprise - LP -



**KLÉSIA**  
Assureur d'intérêt général





## Actualités KLESIA

Transport



Restauration Rapide



Outil de gestion



## La DSN

Contacts DSN



Absence de personnel



Compte rendu métier DSN



# Restauration Rapide — Prévoyance

- Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2021, une nouvelle offre prévoyance standard est mise en place pour les salariés cadres et non cadres des entreprises relevant de la Restauration Rapide.

## QUELS RISQUES SONT COUVERTS PAR CETTE OFFRE ?



- Cette nouvelle offre, conforme aux obligations conventionnelles, couvre les risques suivants :
  - Capital décès toutes causes
  - Incapacité de travail
  - Invalidité
  - Rente éducation
  - Rente conjoint (en cas d'absence d'enfant)
  - Allocation obsèques
- Taux de cotisation du régime de base :  
**0,50% TA / T2**



## LES NOUVEAUTÉS

- Tous les contrats bénéficient de la **reprise de passif en inclusion** (à hauteur de la base conventionnelle)
- La mise en place d'un **Haut Degré de Solidarité (HDS)** permet aux salariés de bénéficier d'actions de prévention et d'accompagnements
- **KLESIA devient le gestionnaire de l'action sociale** portée par le FAS-RR (Fonds d'Action Sociale de la Restauration Rapide)
- **Le taux prévoyance est maintenu (0,50% TA/T2) jusqu'au 31/12/2023**



# Restauration Rapide — Fonds collectés



- Depuis le 1er janvier 2022, KLESIA collecte pour l'ensemble des entreprises de restauration rapide (code IDCC 1501 et code APE 5610C), les cotisations des fonds collectés de la branche.



## HAUT DEGRÉ DE SOLIDARITÉ (HDS)



- Permet aux salariés de bénéficier d'actions de prévention et d'accompagnement
- Le taux est de 0,01 % du salaire total (TA / T2).

## FONDS D'ACTION SOCIALE (FAS-RR)



- Apporte conseils et aides financières aux salariés de la profession afin d'améliorer leurs conditions de vie et de travail
- Le taux est de 0,04 % du salaire total (TA / T2).



# Restauration Rapide — Fonds collectés

## COMMENT DÉCLARER LES FONDS COLLECTÉS ?

- La déclaration des fonds collectés sera différente selon que l'entreprise est adhérente ou non auprès de KLESIA pour ses contrats prévoyance.

**Pensez à vérifier dans votre portefeuille les entreprises relevant de cette branche !**



### ENTREPRISES AVEC CONTRAT PRÉVOYANCE KLESIA

- La garantie **FAS-RR** est un contrat distinct et doit être déclaré sur une référence contrat spécifique.
- Le HDS est inclus dans le taux prévoyance.
- Le taux de cotisation du FAS-RR est de 0,04% du salaire brut.
- Dans votre DSN, les bases assujetties doivent être déclarées en :
  - en **tranche A** (type de composant de base assujettie « 11 »)
  - et en **tranche 2** (type de composant de base assujettie « 12 »)

### ENTREPRISES SANS CONTRAT PRÉVOYANCE KLESIA

- Les garanties **FAS-RR** et le **HDS** doivent être déclarés séparément avec chacun une référence contrat spécifique
- Le taux de cotisation du FAS-RR est de 0,04% du salaire brut.
- Le taux de cotisation du HDS est de 0,01% du salaire brut.
- Dans votre DSN, les bases assujetties doivent être déclarées en :
  - en **tranche A** (type de composant de base assujettie « 11 »)
  - et en **tranche 2** (type de composant de base assujettie « 12 »)



# Restauration Rapide — DSN



## PARTICULARITÉS POUR VOTRE DSN

- ✓ Déclarer le **FAS-RR** et le **HDS** dans le **bloc de cotisations individuelles**
- ✓ **Ne jamais cumuler** les deux garanties sur une seule référence contrat
- ✓ Différencier les **tranches de salaire**
- ✓ Renseigner les **populations indiquées sur la fiche de paramétrage** :
  - 999 pour le FAS-RR
  - 999 ou 240 ou 221 pour le HDS
  - 221, 221ANI, 240 ou 240ANI pour la **prévoyance cadres** ou *non-cadres*
  - 999 ou 240ANI pour la **santé ensemble du personnel** ou *non-cadres*
- ✓ **Vérifier votre paramétrage** à l'aide de l'outil **FPOC** disponible sur le portail Net-entreprises





## Actualités KLESIA

Transport



Restauration Rapide



Outil de gestion



## La DSN

Contacts DSN



Absence de personnel



Compte rendu métier DSN



# Notre nouvel outil de gestion



- ✓ Depuis 2019, notre portefeuille d'adhérents a migré progressivement dans notre nouvel outil de gestion.
- ✓ La dernière phase de migration aura lieu en juillet 2022.

## QUELS EN SONT LES BÉNÉFICES ?



- Une **meilleure intégration** de vos flux
- Une **meilleure adaptation de vos contrats aux spécificités de la DSN** (gestion des codes options pour la branche HCR, gestion des employeurs multiples pour la branche Pharmacie...)
- Une **gestion alignée sur le cycle mensuel de la DSN** permettant une **plus grande réactivité** de KLESIA (prise en compte de vos informations tous les mois)
- Un **meilleur accompagnement** via un **outil commun** pour tous vos contrats CARCEPT Prev et KLESIA Prévoyance (homogénéisation des process et des communications)

## QUELS SONT LES IMPACTS POUR VOS CABINETS ?



- Création de **nouvelles fiches de paramétrage DSN** avec de **nouvelles références contrats**
- **Modification de votre logiciel de paie dès juillet pour les nouvelles offres** : vous devrez prendre en compte ces nouvelles valeurs à l'occasion de l'envoi de la déclaration des cotisations du mois de juillet
- **Remise en banque des téléversements** chaque mois, même en cas de retard



## Actualités KLESIA

Transport



Restauration Rapide



Outil de gestion



## La DSN

Contacts DSN



Absence de personnel



Compte rendu métier DSN



# Les coordonnées pour vous contacter

## POURQUOI RENSEIGNER SES COORDONNÉES DANS LES DSN ?



- Les adresses mails et les numéros de téléphone renseignés en DSN sont nos seuls moyens pour vous contacter en cas de difficultés rencontrées dans l'intégration de vos DSN.
- 3 contacts apparaissent dans les DSN que nous réceptionnons :
  - **L'émetteur**
  - **Le déclaré**
  - **Le déclarant**

**Pensez-bien à les mettre à jour à chaque changement !**

### ÉMETTEUR

? Il s'agit du responsable de la DSN dans l'entreprise ou le tiers déclarant.

→ Nous utilisons ces coordonnées pour contacter directement l'interlocuteur en charge des DSN du dossier.



**i** S10.G00.02.004 — Courriel  
S10.G00.02.005 — Numéro de téléphone

### DÉCLARÉ

? Il s'agit de la personne à contacter au sein de l'entreprise pour obtenir des informations complémentaires indispensables.

→ Nous utilisons ces coordonnées pour contacter directement l'entreprise.



**i** S20.G00.07.003 — Courriel  
S20.G00.07.002 — Numéro de téléphone

### DÉCLARANT

? Ces coordonnées sont automatiquement ajoutées dans les DSN et correspondent à l'identité du déclarant.



**i** S10.G00.95.901 — Courriel



# Les coordonnées pour nous contacter

## COMMENT JOINDRE LES EXPERTS DSN KLESIA ?



- Pour toute question concernant votre **paramétrage DSN** ou votre **Compte Rendu Métier**, vous pouvez joindre nos experts DSN via...



### Nos plateformes téléphoniques :

- CARCEPT Prev : **09 69 36 22 22**
- KLESIA Prévoyance : **01 71 39 15 15**



Pour être directement mis en contact avec un expert DSN : à partir de notre serveur vocal, veuillez indiquer que votre appel concerne un sujet « prévoyance » (en tapant 2), renseignez votre SIREN et effectuer le choix « la DSN et vos déclarations sociales » (en tapant 2).



### Nos formulaires de contact :

- CARCEPT Prev : <https://www.carcept-prev.fr/formulaire-de-contact-professionnel>
- KLESIA Prévoyance : <https://www.klesia.fr/formulaire-de-contact-professionnel>



### Notre adresse email :

- [contact\\_dsn@klesia.fr](mailto:contact_dsn@klesia.fr)



Les fiches de paramétrage DSN peuvent être téléchargées depuis :

- votre tableau de bord Net-Entreprises
- votre espace client KLESIA



Actualités KLESIA

Transport



Restauration  
Rapide



Outil de gestion



La DSN

Contacts DSN



Absence de  
personnel



Compte rendu  
métier DSN



# L'absence de personnel

- La DSN mensuelle est le reflet de la paie d'un établissement. Elle est donc liée à la présence de salariés.
- Certains établissements peuvent ne pas avoir de salariés pendant certains mois de l'année.

## QUE FAIRE S'IL N'Y A PLUS DE PERSONNEL DANS L'ÉTABLISSEMENT ?



- Lorsqu'un établissement n'a aucun salarié à déclarer pour un mois, une DSN doit être envoyée avec un type de message spécifique « DSN sans personnel » :

**i** S10.G00.00.008 — Type de l'envoi  
↳ y renseigner « 02 » pour « envoi néant »

**i** S20.G00.05.002 — Type de la déclaration  
↳ y renseigner « 02 » pour « Déclaration normale sans individu »  
ou « 05 » pour « Annule et remplace sans individu »

- Si l'entreprise n'a plus de personnel, il faut **obligatoirement nous envoyer au moins une DSN sans personnel.**
- Une DSN sans personnel **met à jour automatiquement notre système d'information.**
- Sans cette information, nous restons toujours **en attente de déclaration.** En conséquence :
  - l'entreprise serait exposée à des relances. ✉
  - les contrats pourraient être résiliés. ✂



# L'absence de personnel

- Vous avez des salariés mais aucun ne doit être affilié à l'un de nos contrats.

## QUE FAIRE DANS CETTE SITUATION ?



- S'il n'y a plus de personnel affilié, KLESIA attend que le contrat soit déclaré avec la notion « **sans personnel** » :

**i** S21.G00.15.004 — Personnel couvert  
↳ y renseigner « 02 » pour « sans personnel »

- **Tous les contrats figurant sur la fiche de paramétrage doivent être déclarés en DSN, même sans personnel.**
- Sans cette information, nous restons toujours **en attente de déclaration**. En conséquence :
  - l'entreprise serait exposée à des relances. ✉
  - les contrats pourraient être résiliés. ✕



Actualités KLESIA

Transport



Restauration  
Rapide



Outil de gestion



La DSN

Contacts DSN



Absence de  
personnel



Compte rendu  
métier DSN



# Le CRM — le Compte Rendu Métier DSN



- KLESIA Prévoyance et CARCEPT Prev mettent à disposition un Compte Rendu Métier qui vous confirme le statut et la prise en compte de votre DSN.
- Ce Compte Rendu Métier peut être téléchargé depuis Net Entreprises.

## QUELS SONT LES DIFFÉRENTS STATUTS DES DSN ?



- Nous émettons des comptes rendus métier avec l'un de ces 3 statuts :

### Acceptée

Nos contrôles informatiques constatent que votre DSN respecte les informations de la fiche de paramétrage.

### Acceptée avec corrections à apporter

Nos contrôles informatiques constatent que votre DSN ne respecte pas les informations de la fiche de paramétrage.

### Rejetée

Nous ne pouvons pas intégrer votre DSN et attendons une intervention de votre part.



# Le CRM — « DSN acceptée »

- Une DSN acceptée peut comporter des incohérences qui n'ont pas été relevées dans le compte rendu métier.

## QUELLES SONT LES ERREURS À ÉVITER ?



- Les **regroupements de plusieurs contrats** sur un seul :
  - Prévoyance + Santé
  - Cadre + Non-cadre
  - Base + Complémentaire
  - Souscrit + Non-souscrit
- Les **incohérences** entre le **statut catégoriel d'un salarié** et les **références contrat** et **code population** déclarés.
- Les **incohérences** entre le **montant des bases assujetties** et les **éléments de rémunération déclarés**.

## QUELS SONT LES POINTS À PRENDRE EN COMPTE ?

- La bonne **affiliation** des salariés aux contrats et aux populations correspondantes.
- La **déclaration de la totalité des contrats** présents sur la fiche de paramétrage.

## CONSÉQUENCES

Les déclarations comportant des incohérences sont intégrées automatiquement dans notre système. Cela peut engendrer :

- ▶ des **relances pour absence de déclaration** 
- ▶ des **temps de traitement allongés** 
- ▶ des **rejets de prestations** pour les salariés concernés 



# Le CRM — « DSN acceptée avec corrections »

- La déclaration comporte des erreurs devant être corrigées avant l'envoi de la prochaine DSN.

## QUELLES SONT LES ERREURS À ÉVITER ?



- La **DSN doit être conforme à la fiche de paramétrage**. En cas de présence d'anomalies, un CRM « *accepté avec corrections à apporter* » est envoyé si les paramètres suivants ne sont pas respectés :
  - Les **codes délégataire**
  - Les **références contrat**
  - Les **codes population**
  - La **cohérence** entre les **références contrat** et les **codes population**
  - Les **codes option**
  - Les **bases assujetties**

## COURRIEL « ANOMALIES DSN »

KLESIA envoie tous les mois aux déclarants la liste de leurs entreprises pour lesquelles les DSN comportaient des anomalies.

- ▶ **ces emails sont envoyés en début de mois**
- ▶ **le « contact émetteur » de la DSN en est le destinataire**

## CONSÉQUENCES

Ces erreurs bloquent l'intégration automatique des DSN dans notre système d'information. Les délais de traitement sont beaucoup plus longs et les cotisations risquent de ne pas être affectées correctement.

Par conséquent :

- ▶ **l'entreprise risque d'être relancée**
- ▶ **la couverture des salariés risque d'être impactée**



# Le CRM — « DSN rejetée »



- Une DSN rejetée attend une intervention rapide de votre part.

## DANS QUELS CAS UNE DSN EST-ELLE REJETÉE ?



Un CRM « DSN rejeté » est édité dans les deux cas suivants :

- **Absence de contrats souscrits**

- ➔ Afin d'enregistrer votre adhésion, vous devez contacter notre service commercial en remplissant le formulaire de contact sur [klesia.fr](https://klesia.fr) ou [carcept-prev.fr](https://carcept-prev.fr).

- **Absence du code délégataire**

- ➔ Sans le code délégataire mentionné sur la fiche de paramétrage, **le centre de gestion ne peut réceptionner votre déclaration**. Il est indispensable de l'ajouter à vos paramètres.

### IMPORTANT

- ▶ Les fiches de paramétrage ne sont éditées qu'après validation de la demande d'adhésion.
- ▶ Vous ne devez pas envoyer de DSN avant la mise à disposition de la fiche de paramétrage.



# Le CRM — L'information de paiement



- Le compte rendu métier vous communique aussi des informations supplémentaires.

## QUELLES INFORMATIONS PEUT-ON Y RETROUVER ?



- Si votre DSN comprend un règlement par prélèvement SEPA, le CRM confirme le montant du prélèvement.
  - ↳ Cette information apparaît dans le CRM avec un code retour métier spécifique :  
**IVER03 - Information de paiement reçue**
- Il s'agit d'une simple information récapitulative mais en aucun cas d'une anomalie.

# Questions fréquemment posées



## TRANSPORT ROUTIER DE MARCHANDISES

**? Comment connaître le nombre de points des salariés ?**

→ Les informations sont précisées la page « [Comment fonctionnent les points d'activité](#) » du site CARCEPT Prev.

## RESTAURATION RAPIDE

**? Je ne trouve pas ma fiche de paramétrage sur Net Entreprises pour déclarer le haut degré de solidarité (HDS) et le fonds d'action sociale (FAS-RR).**

→ Si aucune fiche de paramétrage n'est disponible, il faut contacter notre service commercial pour enregistrer l'adhésion à ces deux contrats. Notre service commercial est joignable depuis la plateforme téléphonique commerciale (09 72 72 11 43) ou [depuis notre site internet klesia.fr](#).



# Questions fréquemment posées



## DIVERS

? **Je ne trouve pas encore ma fiche de paramétrage alors que la demande d'adhésion a bien été envoyée. Puis-je vous envoyer une DSN avec des références contrat « en cours » ?**

→ Afin que vos données soient correctement intégrées dans notre système, vous devez patienter jusqu'à la mise à disposition de la fiche avant de nous adresser une DSN.

? **Puis-je utiliser DSN-Fiab pour vérifier ma DSN Prévoyance ?**

→ L'outil DSN-Fiab ne concerne que la Retraite. Pour vérifier le bon paramétrage de votre logiciel de paie, nous vous invitons à utiliser [FPOC](#).

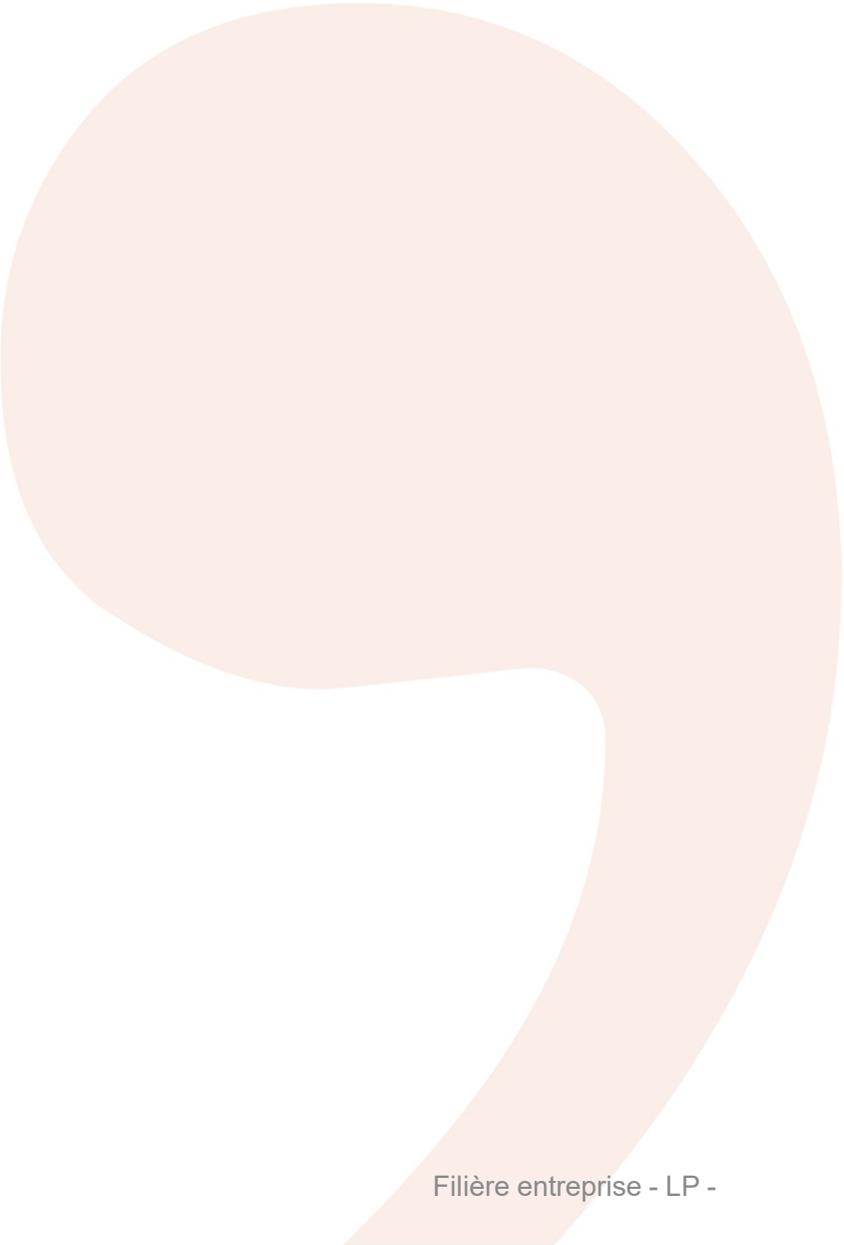
? **Le règlement mensuel des cotisations est-il obligatoire ?**

→ Contractuellement, tous nos contrats sont à échéance trimestrielle. Toutefois, notre nouvel outil de gestion permet de prendre en compte les paiements mensuels. Vous avez donc la possibilité de régler mensuellement ou trimestriellement.

? **KLESIA a-t-il prévu de créer un espace client spécifique aux Tiers Déclarants afin qu'ils puissent y retrouver la totalité de leurs portefeuilles ?**

→ Des évolutions sont prévues sur notre Espace Client de façon à proposer un accès unique à tout le portefeuille d'un tiers déclarant. Il n'y a pas encore de date définie pour sa mise en production.





“

**KLÉSIA**  
klesia.fr



Filière entreprise - LP -